

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit public » Spécialité à finalité professionnelle (M2) : Stratégie fiscale de l'entreprise Responsable : Philippe LUPPI</p>	<p>Année Universitaire 2017-2018</p>
--	--	--

Master rattaché au Laboratoire de recherches du C.E.R.D.A.C.F.F.
(Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation et objectifs

L'objectif de la Spécialité à finalité professionnelle « STRATÉGIE FISCALE DE L'ENTREPRISE » du MASTER 2 de Droit Public est de donner une formation complémentaire aux juristes, gestionnaires ou économistes en vue d'une spécialisation de haut niveau en fiscalité. Elle vise à former des professionnels chargés d'assister les créateurs d'entreprises et les décideurs, pour les conseiller dans leurs choix structurels tout au long du cycle de vie de l'entreprise : il s'agit de préparer des spécialistes de l'aide au processus de décision aptes à maîtriser les paramètres fiscaux lors de la création, du fonctionnement, du développement, de la restructuration, de la transmission, de la cessation ou de la cession de l'entreprise. Les enseignants sont des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats et experts-comptables).

Insertion professionnelle

Avocat fiscaliste, Expert-comptable, Directeur juridique et fiscal, Gestionnaire de patrimoine, Conseiller fiscal, Consultant en stratégie fiscale (Codes ROME : 32141, 33211, 32112).

Conditions d'accès et pré-requis

En formation initiale : la spécialité est ouverte aux titulaires d'un **Master 1** des filières **Droit**, Sciences économiques et de gestion (de préférence avec parcours « Fiscalité » du Master 1 « Droit public »), **MSTCF**, **A.E.S.**, **I.U.P.** (de préférence avec parcours "Juriste d'entreprise") ou d'un diplôme d'**École Supérieure de Commerce** (notamment EDHEC) ou du **DSCG** en vue de l'Expertise Comptable.

En formation continue : accessible (par l'intermédiaire d'A.S.U.R.E. FORMATION) aux professionnels titulaires d'une des qualifications exigées en formation initiale et aux titulaires d'un "Bac+2" ayant eu une expérience professionnelle (V.A.P. / V.A.E.).

Sélection sur dossier.

- **Date limite de dépôt des dossiers : mi-juin (cf. date stipulée sur le dossier)**
- **Entretien : dernière semaine de juin**
- **Résultat : première quinzaine de juillet**

Formation continue, reprise d'études, vae, vap

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme.

Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation, Pôle Universitaire Saint Jean d'Angély 2
Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure

Organisation générale

Les enseignements ont lieu à la Faculté de Droit et Science politique de NICE **chaque soir en fin d'après-midi** (de 17h30 à 20h30) **et le samedi matin** (de 08h30 à 11h30), et en pleine journée, quand il est impossible de faire autrement.

Le stage de **trois mois minimum** se déroule sous forme individuelle dans les services de direction comptable ou fiscale d'une entreprise, dans un cabinet d'expertise comptable ou d'avocat ou dans toute autre structure équivalente, en France ou à l'étranger. Il donne lieu à la rédaction d'un "rapport de stage" qui, en s'appuyant sur les connaissances acquises dans le courant de l'année et sur les dossiers étudiés à l'occasion du stage, doit être une contribution originale et de haut niveau à la recherche appliquée à la fiscalité des entreprises.

Contrôle des connaissances

Chacun des cinq **enseignements du « tronc commun »** (U1) donne lieu en février à une épreuve écrite autonome (12 ECTS).

Les **enseignements de spécialisation** (U2 et U3) donnent lieu à des **épreuves de synthèse** qui sont reportées à la dernière semaine de juin ou première semaine de juillet (mi-stage) :

- une épreuve écrite **théorique** notée sur 40 points (6 ECTS)
- une épreuve écrite **pratique** notée sur 40 points (6 ECTS)
- un **« grand oral »** devant un jury d'au moins trois membres noté sur 40 points (6 ECTS)

Le **rapport de stage** (30 ECTS) fait l'objet :

- d'une notation sur 40 points du rapport proprement dit
- d'une notation sur 20 points de la soutenance (mi-septembre).

Le M2 Stratégie fiscale de l'entreprise est délivré à tout étudiant ayant validé les deux semestres de la formation avec la note moyenne minimale de 10/20.

La compensation entre les notes s'effectue au sein des Unités d'enseignement des semestres et entre les deux semestres.

Bonus « Sport » facultatif :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre "FFSportU" peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 points qui s'ajoute aux points du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel elle n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Programme des études (sous réserve de modifications)

SEMESTRE 1

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 1 – Fondamentaux en tronc commun partiel			
Les principes de la gestion fiscale	30	3	1
Les outils de la gestion fiscale	30	3	1
Droit des instruments financiers	20	2	1
Eléments d'analyse financière	20	2	1
Anglais comptable et fiscal	20	2	1
UE 2 – Spécialisation			
		18	
Fiscalité de la création d'entreprise	39		2
Fiscalité de la restructuration de l'entreprise	33		2
Fiscalité du développement structurel de l'entreprise	30		2
Fiscalité des dirigeants	30		2
Fonctionnement courant de l'entreprise	21		2
Transmission de l'entreprise	21		2
Contrôle et contentieux	108		2
UE 3 – Conférences			
Conférences spéciales	38		
TOTAL SEMESTRE 1	440	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

SEMESTRE 2

Description de la formation	Nombres d'heures	ECTS	Coefficient
UE 4 – Professionnalisation			
		30	
Préparation à la rédaction du CV et à l'entretien	16		
Méthodologie du rapport de stage	4		2
Stage et rapport de stage			2
TOTAL SEMESTRE 2	20	30	

Elément facultatif semestriel : Activités sportives bonus (max : 0.25 points)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 208) - Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.92.15.71.49 ou + 33 (0)4.92.15.70.94

Courriel : Master2-droit@unice.fr Web : droit.unice.fr